



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Apprentissage transfrontalier

Question écrite n° 13070

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur la nécessité de conclure les accords nécessaires afin de permettre l'apprentissage franco-belge. Il s'agit par exemple de permettre à un Ardennais inscrit à un centre de formation des apprentis des Ardennes d'effectuer son contrat au sein d'une entreprise belge. Il semble que les dispositions nécessaires aient été prises entre la France et l'Allemagne. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13070

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : Travail, plein emploi et insertion

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10448

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)